

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

RESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

RESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

DECRET N° 70/383 du 14/12/70

portant nomination à titre exceptionnel
dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU la Constitution du 30 Décembre 1969 ;

VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre du Mérite Congolais ;

VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits de Chancellerie ;

DECRETE :

ARTICLE 1er : Sont nommés à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais :

AU GRADE DE CHEVALIER

Monsieur LEROUVREUR Romain, Directeur Général de la B.I.A.O. - B/VILLE

Monsieur DESARNAUD Georges, Ancien Directeur de la Société Navale
Delmas Vieljeux - POINTE-NOIRE

Monsieur MOUDIMBA Louis Paul, Rénéotypiste en service au Bureau Politique (Département de la Propagande) - BRAZZAVILLE

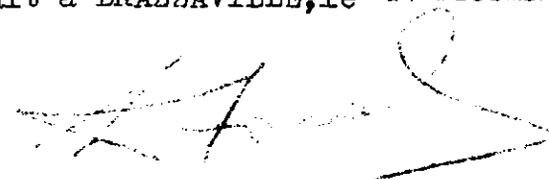
Monsieur EKEON Edouard Gustave, Sergent-Chef de l'A.P.N. détaché Présidence de la République - BRAZZAVILLE

Monsieur ZONZI **Auguste**, Sergent-Chef de l'A.P.N. Attaché Economique et Financier Chargé de l'Intendance du Palais - BRAZZAVILLE

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à BRAZZAVILLE, le 14 DECEMBRE 1970


CHEF DE BATAILLON Marien N'GOUABI.-